COALITION POUR LE CONTRÔLE DES ARMES

COALITION

for Gun Control / pour le Contrôle des Armes **www. controledesarmes.ca**

Août 2019

Mémoire sur le Projet de loi n°25 : Loi modifiant principalement la Loi sur l'immatriculation des armes à feu

Présenté à la commission des institutions

1301 Rue Sherbrooke Est, Montréal, QC H2L 1M3 | 514.528.2360 |
cgc.montreal@gmail.com

controledesarmes.ca
visezlechangement.ca

Aperçu
La Coalition pour le contrôle des armes à feu est un organisme à but non lucratif fondé en 1991 à la suite de la tuerie de l'École Polytechnique. Ses positions sur la règlementation touchant les armes à feu ont reçu l'appui de plus de 300 organisations jusqu'à ce jour. Le projet de loi C-25 du Québec est une partie importante de notre stratégie nationale visant à prévenir les crimes et la violence reliée aux armes à feu et à appuyer le travail des forces de l'ordre. D'innombrables recherches sur le sujet illustrent le lien de corrélation qui existe entre le contrôle des armes à feu par le biais d'une règlementation efficace et la baisse d'homicides et de suicides reliés aux armes.

L'importance d'une réglementation des armes à feu
Les lois sur le contrôle des armes à feu fonctionnent.

L'existence d'une relation entre l'accès aux armes à feu et le niveau de violence à été démontrée dans de nombreux cas. Il existe effectivement une corrélation entre les taux de violence léthale et la présence d'armes à feu. Une comparaison entre le Canada, le Royaume-Uni, l'Australie, et les États-Unis révèle des données importantes. Tandis que les taux d'homicide SANS armes à feu sont plus au moins semblables (bien que ceux des États-Unis soient légèrement plus élevés), les taux d'homicide PAR armes à feu sont considérablement différents. Le Royaume-Uni, un pays qui fait aussi face à des problèmes de disparité salariale, d'inégalités, de toxicomanie, et de gangs, a été témoin de 27 crimes par armes à feu en 2016. Une différence importante? La disponibilité des armes à feu.

Il semblerait que là où les taux de possession d'armes à feu ont tendance à être plus élevés, les taux de décès et de blessures par armes à feu à la suite de violence domestique ou à un suicide sont aussi plus élevés. Les agents de police sont également plus susceptibles d'être tués ou blessés avec des armes à feu dans les communautés rurales que dans les grandes villes. Les armes utilisées dans ce type d'attaque sont bien souvent des armes d'épaules et des fusils de chasse. Les attributions de permis doivent être rigoureuses et des processus doivent être mis en place pour empêcher les individus constituant une menace pour eux-mêmes ou autrui d'avoir facilement accès à une arme à feu.

Contrôler la disponibilité des armes à feu est un élément clé des approches de prévention du crime qui considèrent les armes à feu comme un objet facilitant le crime et la violence. La prévention du crime en situation suggère que limiter l'accès peut réduire la fréquence et la létalité de tels crimes. Bien que les individus motivés et étant animés par de mauvaises intentions puissent trouver des moyens d'acquérir une arme à feu quelles que soient les lois et mesures en vigueur pour en réduire l'accès, les personnes moins motivées se verront refuser l'accès aux armes meurtrières, et cela pourrait être suffisant pour éviter un drame. Cela est d'autant plus important sachant que l'impulsivité et la facilité d'accès jouent un rôle majeur dans les suicides évitables et les homicides domestiques.

Violence armée urbaine
Les taux d'homicides par arme à feu ont augmenté au cours des dernières années après des baisses importantes. En 2016, il y a eu 223 homicides par arme à feu, soit 44 de plus que l'année précédente. Cela représente un taux de 0,61 pour 100 000 habitants, une

augmentation de 23% par rapport au taux de 2015 et le taux le plus élevé depuis 2005[1]. Le nombre et le taux accrus d'homicides commis avec une arme à feu sont attribuables aux augmentations du nombre de tous les types d'armes à feu, à l'exception des carabines et des fusils de chasse à canon scié. Les taux annuels varient, les meurtres par armes à feu en 2016 sont en hausse de près de 60% à Toronto par rapport à 2015 et le taux de meurtre par arme à feu à Saskatoon pourrait être en hausse de 50%. D'autres villes, dont Ottawa et Regina, signalent une augmentation de la violence armée. Selon une analyse de Statistique Canada sur les armes à feu et les crimes violents au Canada en 2012,« [b]ien qu'ils représentent un pourcentage relativement faible des crimes de violence au Canada, les crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu peuvent avoir d'importantes conséquences physiques, émotives et psychologiques pour les victimes, les familles et les collectivités.[2]

Suicide

La plupart des décès par arme à feu au Canada sont des suicides (72% en 2009). Les tentatives de suicide par arme à feu sont presque toujours mortelles (93%) et, dans le tiers des cas, l'arme utilisée n'appartient pas à la victime. Une dimension cruciale d'une stratégie de prévention du suicide consiste à garder les armes à feu à l'écart des personnes qui présentent un risque pour elles-mêmes, un objectif explicite de la Loi sur les armes à feu.

Un des moyens efficaces de prévenir le suicide consiste à restreindre l'accès aux moyens de se donner la mort.[3][4]. Les suicides par arme à feu ont chuté à la suite de l'adoption de lois strictes sur les armes à feu, en particulier lorsqu'elles affectent les carabines et les fusils de chasse. Le contrôle des armes à feu joue un rôle essentiel dans les stratégies de prévention du suicide. L'utilisation de méthodes radicales, telles les armes à feu, a un impact important sur le taux de suicide chez les hommes[5]. Les tentatives de suicide par arme à feu se soldent par un décès dans 93% des cas[6]. Les recherches empiriques montrent que seuls deux modes d'intervention sont efficaces pour réduire la mortalité par suicide: le traitement de la santé mentale et la restriction de l'accès aux moyens de se donner la mort[7]. Il est donc primordial de sensibiliser le public face aux risques associés à l'accès aux armes à feu en employant à la fois l'éducation et la réglementation, afin d'encourager les familles et les professionnels à identifier les risques et à prendre les mesures nécessaires pour prévenir le suicide. Il ne faudrait pas oublier non plus l'établissement de contrôles de routine rigoureux.

Violence familiale

Les fusils et les carabines facilement accessibles et que l'on peut se procurer en toute légalité sont les armes à feu de prédilection en matière de violence familiale. Les spécialistes de la sécurité des femmes et des refuges de première ligne ont réaffirmé à plusieurs reprises que le contrôle de l'accès à toutes les armes à feu est un moyen crucial pour prévenir les décès.

---

[1]Nombre de victimes d'homicide, selon la méthode utilisée pour commettre l'homicide, *Statistique Canada*, https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3510006901

[2] Hahn, R.A., Bilukha, O., Crosby, A., Fullilove, M.T., Liberman, A., Moscicki, E., et al. (2005). Firearm laws and the reduction of violence: A systematic review. *Annual Journal of Preventative Medicine, 28*(2S1), 40-71.

[3] Xuan Z, Hemenway D. State gun law environment and youth gun carrying in the United States. JAMA Pediatrics 2015; 169:1024–31.

[4] Bridges FS. Gun control law (Bill C-17), suicide, and homicide in Canada. Psychol Rep 2004; 94:819–26.

[5] Association Canadienne Pour la Prévention du Suicide, https://www.suicideprevention.ca

[6] L'homicide au Canada, 2007, *Statistique Canada, Jursitat, GRC,* http://www.rcmp-grc.gc.ca/pubs/fire-feu-eval/t2a-fra.htm

[7] Gold, Liza, "How to reduce risk of suicide by firearms", Psychiatric News, 16 mars 2018.

Chaque année au Canada, plus de 100 000 femmes et enfants en quête de sécurité quittent leur foyer pour un refuge. La violence armée est présente dans de nombreux cas de violence familiale, qu'elle se présente sous forme d'intimidation, de contrôle abusif, voir d'homicide. Des études et des enquêtes de coroner ont montré que les taux d'homicide dans les situations de violence conjugale augmentent considérablement lorsqu'il y a présence d'une arme à feu au domicile. Les « armes d'épaule » - carabine et fusils de chasse - sont les armes les plus susceptibles d'être utilisées dans des situations de violence familiale. Les spécialistes de la sécurité des femmes et les organisations féminines de première ligne se sont prononcés à plusieurs reprises sur l'importance du contrôle des armes à feu et sur l'importance du registre des armes à feu pour la protection des femmes à risque de violence familiale.

Avec un contrôle plus étroit des armes à feu, le nombre de femmes tuées à l'aide d'une arme à feu a considérablement diminué - de 131 en 1991 à 32 dans la dernière année pour laquelle des données sont disponibles. Néanmoins, les armes à feu continuent d'occuper une place prépondérante dans le cycle de la violence familiale contre les femmes et les enfants. Il est absolument essentiel d'instaurer des dispositions strictes en matière de délivrance de permis d'armes si l'on souhaite réduire la violence contre les femmes.

En 2008, le SPEIJ-NB, en collaboration avec le département de sociologie de l'Université du Nouveau-Brunswick[8], a mené un examen approfondi de la violence familiale en milieu rural, en mettant l'accent sur le contexte social et culturel des armes à feu dans les foyers ruraux et l'impact sur les femmes victimes de ces abus. Parmi les principales conclusions, il ressort que le quart des femmes interrogées vivaient dans un foyer doté d'armes à feu, dont 72% étaient des armes d'épaule. Les deux tiers des femmes qui portaient une arme à feu chez elles (66%) ont déclaré que le fait de savoir que des armes à feu étaient présentes chez elles les rendait plus inquiètes pour leur sécurité et leur bien-être et 70% ont déclaré que cela affectait leur décision de parler à d'autres personnes ou de demander de l'aide. L'étude a conclu que même si les armes à feu étaient considérées comme nécessaires dans les communautés rurales, la crainte de leur utilisation abusive peut devenir un sujet de préoccupation pour la famille, les voisins et les organismes de soutient qui ont trop peur d'appeler la police quand ils sont témoins d'abus par peur de représailles. Lorsque les femmes signalent un mauvais usage des armes à feu à un organisme d'aide, souvent, aucun suivi n'est effectué.

Provenance des armes à feu mal utilisées à mauvais escient

Des responsables de l'application des lois ont lancé des signaux d'alarme et ont émis des avertissements, soutenant que les failles créées par ces changements facilitent le trafic illégal et rendent plus difficile la poursuite des trafiquants. Les réseaux de crime organisé, les terroristes et les criminels choisiront l'option la plus facile pour obtenir des armes, et ce n'est qu'une question de temps avant que ces failles ne soient exploitées. Maintenant qu'il est impossible d'assurer un suivi des armes à feu sans restriction, il est beaucoup plus aisé pour ceux qui ne veulent pas être détectés d'acquérir un nombre illimité d'armes à feu, y compris des armes semi-automatiques puissantes et des fusils de tireurs d'élite, et ce, sans qu'aucune question ne soit soulevée.

---

[8] Exploring the Links: Family Violence, Firearms and Animal Abuse in Rural Communities, University of New Brunswick, https://www.unb.ca/fredericton/arts/centres/mmfc/_resources/pdfs/team2008b.pdf

En Colombie-Britannique. *«Historiquement, la plupart des armes à feu criminelles ont été introduites clandestinement au Canada, en provenance des États-Unis. Au cours des trois dernières années en Colombie-Britannique, environ 60% provenaient du Canada, selon les données de l'Équipe nationale de soutien à l'application des lois sur les armes. ENSALA attribue cette tendance aux changements apportés à la législation sur les armes à feu dans des États comme Washington et l'Oregon, exigeant la tenue de registres pour toutes les armes à feu, ce qui permet de repérer un acheteur [et donc de dissuader la vente illégale]. Au Canada, aucune loi nationale n'exige la tenue de registres pour la vente d'armes à feu sans restriction. Contrairement à de nombreux États américains, les vendeurs n'ont pas besoin de tenir un registre de ventes ou un registre des armes à feu sans restriction. Les acheteurs peuvent revendre, échanger ou donner une arme à feu sans enregistrer la transaction. Sans les dossiers de vente, les enquêteurs ne sont souvent pas en mesure de retracer les propriétaires d'armes ayant servi à des fins criminelles... ENSALA a observé une augmentation du nombre d'armes à feu achetées légalement puis détournées vers le marché noir. (Traduction) »*

Un rapport publié récemment par le service de police de Toronto fait état du fait que, pour la première fois depuis des décennies, la majorité des armes criminelles de poing récupérées dans la plus grande ville du pays provenaient du Canada et non des États-Unis.

Figure 1 :

	Total des armes à feu saisies	Armes à feu criminelles saisies	Armes à feu criminelles dont on a pu déterminer la source	Provenance des États-Unis		Provenance de sources domestiques	
				%	%	#	%
2006[9]		327	181	120	67%	61	33%
2014[10]	1644	563	152	145	51%	137	49%
2015	2209	566	107	119	44%	152	56%
2016	2139	516	148	99	48%	107	52%
2017	1740	726	328	180	55%	148	45%

Qu'est-ce que cela signifie ? C'est difficile à dire, mais il semble que l'érosion que nos lois sur les armes à feu ont subie au cours de la dernière décennie ait eu un impact direct et

[9] Philip Cook, Wendy Cukier, Keith Krause - "The Illicit Firearms Trade in North America", Criminology and Criminal Justice, 9(3), 265-286, Aug 2009

[10] Freedom of Information Request to the Toronto Police Service, reported in the Toronto Sun. https://torontosun.com/news/local-news/bullets-and-bloodshed-smoke-and-mirrors-wont-stop-gangs-and-guns

mesurable. Nous avons perdu l'enregistrement des carabines non restreintes et des fusils de chasse. Au cours des dix dernières années, la possession privée d'armes à autorisation restreinte au Canada a presque doublé. Depuis 2004, le nombre d'armes à autorisation restreinte, principalement les armes de poing, a doublé au Canada pour atteindre 795 854 en 2015 (comparativement à 384 888 en 2004). Il y a maintenant plus d'un million d'armes restreintes et prohibées (incluant les armes d'assaut militaires). Certains croient que cette prolifération du nombre d'armes à feu au Canada est imputable à un contrôle relâché ainsi qu'à l'érosion de l'autorité des policiers et des préposés aux armes à feu à appliquer rigoureusement la loi.

Pour empêcher le détournement d'armes légalement obtenues vers les marchés illégaux, il est essentiel d'instaurer des contrôles stricts sur l'accès aux armes à autorisation restreinte et prohibées et de meilleurs contrôles sur les ventes d'armes à feu sans restriction.

Les coûts de la violence armée

Les actes de violence armée ne se limitent pas aux incidents qui entraînent des blessures ou la mort, et même si un grand nombre de crimes et de blessures sont signalés à la police, beaucoup ne le sont pas. Les armes à feu ne sont pas uniquement utilisées pour tuer; elles sont également utilisées pour contraindre, intimider, blesser et faire en sorte que les victimes se soumettent. Nul besoin d'appuyer sur la détente d'une arme à feu pour infliger de graves dommages psychologiques. Partout dans le monde, y compris au Canada, le rôle et l'importance des armes à feu dans le cycle de la violence contre les femmes et les enfants ont été documentés à maintes reprises[11].

La violence armée engendre des coûts sociaux et économiques importants. Au Canada, au milieu des années 1990, on a estimé le coût annuel des décès et des blessure à 6,6 milliard de dollars[12]. Selon un rapport de Justice Canada publié en 2012, le coût des crimes commis à l'aide d'armes à feu s'élève à 3,1 milliards de dollars par année. Cela est sans compter certains coûts importants que les chercheurs ne peuvent estimer, tels que les coûts liés à la santé communautaire ou aux répercussions sur la santé mentale des victimes[13]. Cette estimation exclut également les suicides, qui sont la cause de la grande majorité des décès par arme à feu au Canada, et les blessures non intentionnelles (par exemple les décharges accidentelles d'armes à feu), qui constituent un fardeau important pour notre système de santé public. En 2006, le *Small Arms Survey* a octroyé à la Loi canadienne sur les armes à feu une mention spéciale pour son impact important sur la diminution du nombre de décès et de blessures par arme à feu au Canada. Le *Small Arms Survey* a estimé que les économies découlant de la diminution des blessures par arme à feu et des décès, depuis 1995, étaient de l'ordre de 1,4 milliard de dollars (CA) par année[14].

---

[11] Graduate Institute of International and Development Studies (2014). Small Arms Survey 2014: Women and Guns. Chapter 1, In War and Peace, Violence against women and girls.

[12] Miller, T.R. & Cohen, M.A. (1997) "Costs of gunshot and cut/stab wounds in the United States with some Canadian Comparisons," *Accid. Anal. Prev.* (29): 329-41; abstract at www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/9183471 as cited in "Reasonable control: gun registration in Canada (Editorial)," *Canadian Medical Association Journal* (CMAJ) February 18, 2003.

[13] Department of Justice Canada: Research and Statistics Division. 2012. The Economic Impact of Firearm-related Crime in Canada, 2008. Ottawa: Department of Justice.

[14] Graduate Institute for International Studies Geneva. (2006) *Small Arms Survey 2006: Unfinished Business.* (Oxford University Press, É.-U.), Chapitre 8: "The Instrument Matters: Assessing the Costs of Small Arms Violence." www.smallarmssurvey.org/publications/by-type/yearbook/small-arms-survey-2006.html

Figure 2: Comparaison d'homicides sans armes et par armes à feu (par 100,000)

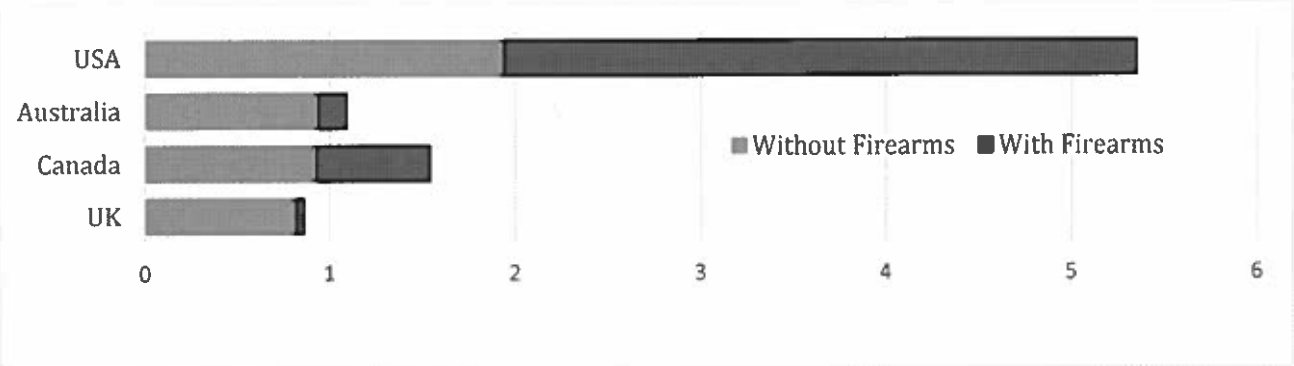

Les pays tels que le Royaume-Unis, l'Australie, et le Japon, ont démontré qu'un contrôle rigoureux des armes à feu entraîne des taux d'homicides, de crimes, et de décès considérablement plus bas [15] Bien que le contrôle des armes à feu soit souvent présenté comme étant un enjeu urbain, les données révèlent que les taux de décès et de blessures par armes à feu ont tendance à être plus élevés dans les communautés rurales et dans l'Ouest. Cela va de-même pour les crimes de violence par armes à feu.

Depuis 2012, le gouvernement fédéral a apporté des changements majeurs qui ont affaibli la législation touchant le contrôle des armes à feu. En réponse à ces derniers, des experts de renom spécialisés en prévention des blessures, en santé et en sécurité publique, ainsi que des groupes de défense des femmes ont signalé des risques mettant en danger la sécurité publique qui ont surgit suite à l'élimination de l'obligation d'enregistrer les armes non restreintes.

Les forces de l'ordre ont prévenu que les échappatoires créées par ces changements faciliteraient le trafic illégal d'armes à feu et compliqueraient les poursuites judiciaires contre les délinquants qui s'y adonnent. Des réseaux criminels organisés, des terroristes et d'autres criminels se procureront avec aisance des armes à feu et les lacunes juridiques seront exploitées. Étant donné que les armes non restreintes ne peuvent plus être retracées, il est beaucoup plus facile pour ceux qui souhaitent demeurer passer inaperçus d'acquérir un nombre illimité d'armes à feu, incluant des carabines semi-automatiques et des fusils de tireurs d'élite, sans que quiconque ne se pose des questions. Il n'existe aucune façon pour que les policiers de puissent savoir qui sont les propriétaires de ces armes dévastatrices, comment ces armes sont acquises ou même combien se retrouvent en circulation au pays.

L'enregistrement des armes à feu

En matière de contrôle des armes, le Canada est un des seuls pays qui régresse; le gouvernement est en train d'affaiblir son contrôle sur les armes à feu alors que les autres

[15] Harvard Injury Control Research Center. 2011. Bulletins 'The Australian Gun Buyback', Issue 4. Retrieved from https://cdn1.sph.harvard.edu/wp-content/uploads/sites/1264/2012/10/bulletins_australia_spring_2011.pdf

pays resserrent leurs mesures afin de renforcer la sécurité publique, et de combattre le trafic criminel des armes. Les changements récents au contrôle des armes ont également mis le Canada en défaut de ses engagements relativement à diverses ententes internationales sur le trafic criminel des armes. La nouvelle réglementation, à savoir le projet de loi C-71, a seulement réinstauré certains contrôles sur les ventes de carabines et de fusils qui avaient été mis en place en 1977, il y a de cela plus de quarante ans.

En revanche, le Québec a pris une position de principe ferme quant aux régulations sur les armes à feu, malgré une vive opposition. Les résultats sont concrets. Cette province témoigne d'un taux de crimes lié aux armes à feu, d'homicides et de suicides des plus bas au pays.

Figure 3 : [16]

Homicides commis à l'aide d'une arme à feu, selon la province, 2017

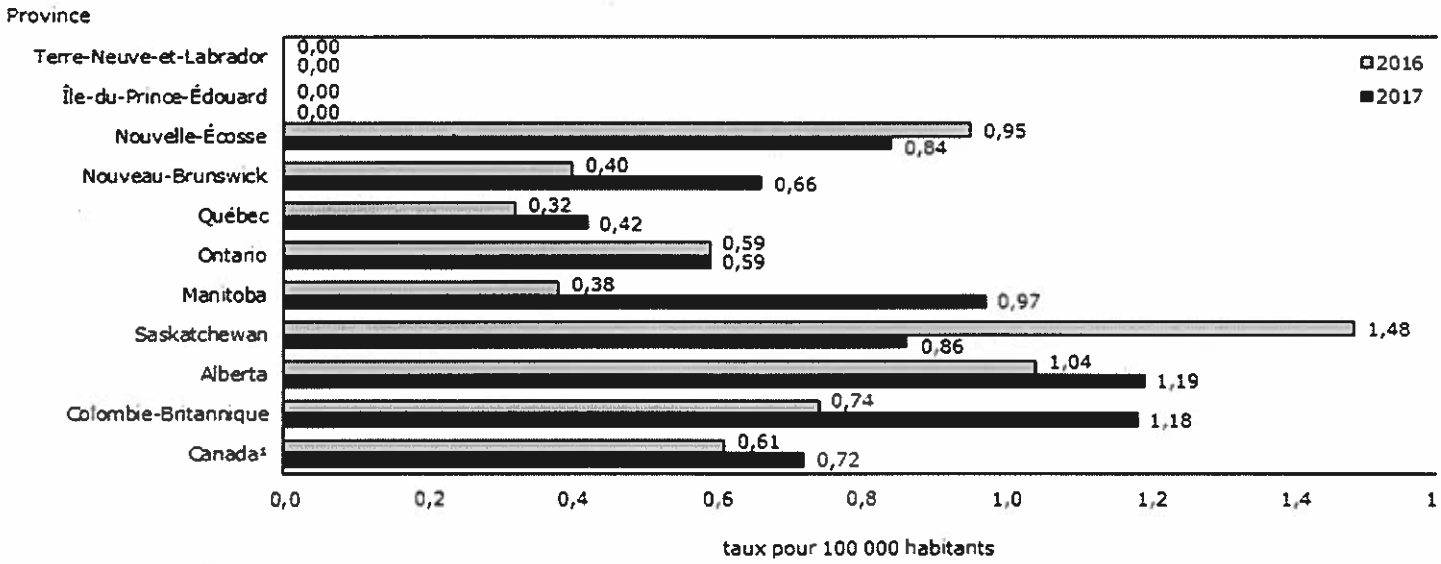

1. Comprend les territoires.
Note : Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1er juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Nous saluons le gouvernement du Québec pour le fait qu'il soit en faveur de l'enregistrement des carabines et des fusils. Cela lui a permis de s'assurer que les sois soient conformes aux normes internationales. Les pays comme la Suisse et la Nouvelle-Zélande ont également annoncé dernièrement leur intention d'instaurer l'enregistrement de toutes les armes. Cela constitue un élément clé des ententes régionales, y compris la directive de l'Union

[16] L'homicide au Canada, 2017. *Statistique Canada*. https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2018001/article/54980-fra.htm

européenne [17] [18] [19].

La Coalition pour le contrôle des armes entretient avec la Province du Québec un partenariat de longue date. La Province du Québec a soutenu notre intervention auprès de la Cour Suprême du Canada en étant en faveur de l'octroi par les autorités fédérales de permis aux propriétaires détendeurs d'armes ainsi que l'enregistrement des armes à feu lors d'une décision prise en 2000. Nous sommes partenaires sur un bon nombre de programmes de prévention de crimes et de violence au sein du Québec, y compris un programme réunissant de nombreuses parties prenantes dont le but est de susciter une prise de conscience sur les risques reliés aux armes à feu au sein du foyer. Nous avons œuvré avec la Province du Québec dans la mise en place du projet de loi 9, communément appelé la Loi Anastasia. Nous avons également porté soutien à la Province du Québec en ce qui concerne la contestation de la constitutionnalité des réglementations fédérales qui ont donné lieu à l'élimination de l'enregistrement des carabines et des fusils et à la destruction des données relatives à six millions de carabines et de fusils. Bien qu'une décision défavorable ait été rendue, cela a permis de retarder la destruction de données. De plus, de part un nouveau gouvernement mis en place à Ottawa et l'adoption du projet de loi C-71, Québec est la seule province qui détient des archives historiques faisant partie du registre des armes d'épaule. Québec a également pavé la voie en mettant en place une réglementation provinciale qui exige l'enregistrement des carabines et des fusils – projet de loi 25. Nous estimons que les données provenant du registre des armes à feu fédéral seront très utiles dans l'application de votre réglementation et dans la poursuite d'enquêtes criminelles.

L'Opinion publique sur les armes à feu au Québec

Ce qui est particulièrement impressionnant dans cette province c'est que la question du contrôle des armes n'a pas été sujette à une politique de la division comme ce fut le cas sous d'autres juridictions. Au cours des trois dernières décennies, nous avons œuvré avec d'autres partis à travers l'échiquier politique dans le développement et l'application de réglementations strictes sur les armes à feu dans le cadre d'une stratégie importante de maintien de sécurité collective. Réaliser un sondage sur tout ce qui a trait aux armes à feu : l'octroi de permis, l'enregistrement, ainsi que l'interdiction des armes à feu et des armes d'assaut militaires, démontre que l'appui au Québec est systématiquement plus fort que dans le reste du Canada.

---

[17] La Nouvelle-Zélande crée un registre national des armes à feu, *Radio-Canada International*, https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1231483/nouvelle-zelande-resserre-legislation-armes

[18] Directive 2008/51/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 modifiant la directive 91/477/CEE du Conseil relative au contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes, *Eur Lex : L'accès au droit de l'Union européenne*, https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX:32008L0051

[19] Armes à feu: les Suisses approuvent par référendum des mesures plus sévères, L'actualité, 19 mai 2019, https://lactualite.com/actualites/armes-a-feu-les-suisses-approuvent-par-referendum-des-mesures-plus-severes/

Figure 4 : [20]

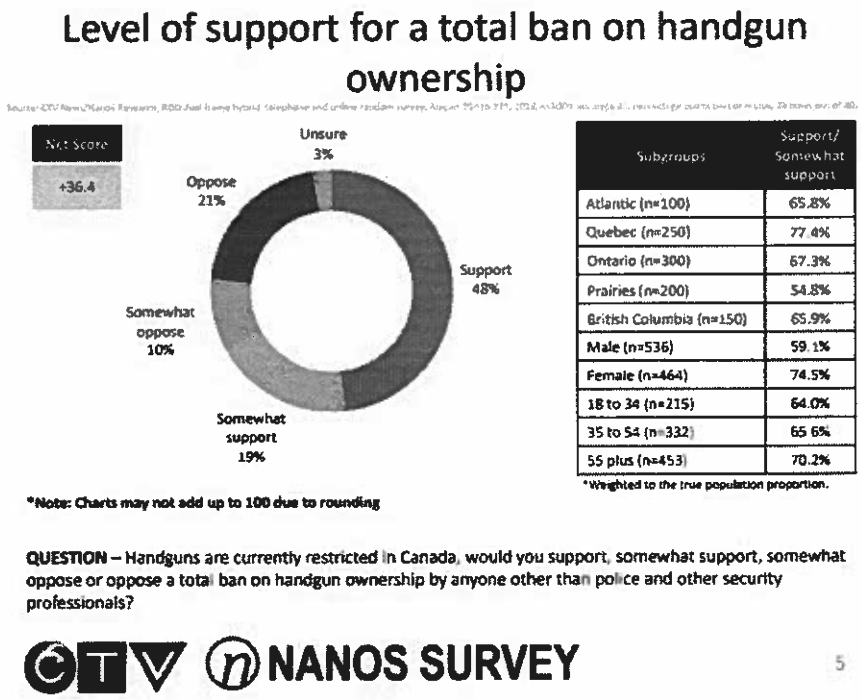

Recommandations

Le projet de loi C-25 introduit un certain nombre d'amendements à la législation qui, à notre avis, constituent un compromis acceptable pour assurer la mise en œuvre diligente de cette législation importante.

1. Nous recommandons que les amendements inclus dans le projet de loi C-25 soient acceptés.

Cependant, nous aimerions proposer plusieurs recommandations qui, à notre avis, renforceraient la stratégie de sécurité publique du Québec.

2. Expédier l'accès aux données du registre fédéral des armes à feu. Bien qu'incomplet, il peut être utilisé afin d'améliorer la conformité au registre provincial. Lors de la mise en en place du registre fédéral, une situation similaire a fait surface avec l'ancien système d'enregistrement des armes à autorisation restreinte (RWRS), en partie car plusieurs individus n'avaient pas gardé leurs registres à jour - beaucoup ont changé d'adresse sans mettre à jour leurs registres. Dans le cadre du processus d'implémentation, des enregistrements ont été envoyés aux personnes afin de confirmer les détails de leurs armes à feu. Nous pensons que même si certaines personnes ne font pas volontairement l'effort d'enregistrer leurs armes à feu, ces dernières prendront tout de même des mesures pour vérifier ou corriger les

[20] Nanos for CTV News, 2018. https://www.nanos.co/wp-content/uploads/2018/09/2018-1259-CTV-August-Gun-Violence-Populated-report-with-tabs.pdf

informations enregistrées. Les coûts associés à la vérification des données existantes — même si on estime que seulement 60 à 70% de ces données sont exactes – demeurent inférieurs aux coûts liés au fait de demander à la population d'enregistrer de nouveau ses armes à feu.

3. Continuer à veiller à ce que le contrôleur des armes à feu de la province du Québec dispose des ressources nécessaires pour appliquer efficacement la loi, vérifier les références, effectuer des vérifications secondaires, assurer un contrôle très strict sur les autorisations de transport d'armes à autorisation restreinte, ainsi que des contrôles et des inspections rigoureuses des clubs de tir et des armuriers.

4. Entreprendre un programme complet de sensibilisation du public en y impliquant de multiples parties intéressées. Notre programme - « *Posez une question. Sauver une vie. A-t-il une arme à feu?* » qui avait pour cible les milieux familiaux et les organisations professionnelles de la province (2002-2004) a permis d'accroître la sensibilisation du public aux risques associés aux armes à feu dans les maisons où il y a des antécédents de violence ou de problèmes de santé mentale. De nombreuses tragédies, même au Québec, auraient pu être évitées si les membres des communautés avaient eu une meilleure compréhension des risques et agi conséquemment.

Au Québec, comme dans d'autres provinces, les propriétaires d'armes à feu peuvent s'opposer à l'enregistrement des armes à feu, mais la majorité des individus vivant sous le même toit que des propriétaires d'armes à feu, souvent des femmes, sont favorables à l'enregistrement des armes à feu[21]. Une sensibilisation accrue du public pourrait augmenter la conformité.

5. Joignez-vous à la sécurité publique, aux victimes et aux organisations de soins de santé pour exiger que le gouvernement du Canada interdise la possession civile d'armes d'assaut militaires et d'armes de poing. Les armes de poing sont censées être des armes à autorisation restreinte, mais l'érosion des contrôles a entraîné la prolifération de ces armes - il y en a maintenant plus d'un million - avec des résultats prévisibles. Bien que les armes à feu de contrebande demeurent un problème, pour la première fois en 30 ans, les armes détournées des propriétaires légaux représentent près de la moitié des armes à feu criminelles retrouvées. Il existe de nombreuses façons de mettre en œuvre de telles dispositions, notamment un programme de rachat ou le maintien des droits acquis pour les propriétaires existants. Toutefois, cela devrait être une priorité lors des prochaines élections fédérales et correspond aux désirs de la majorité de la population québécoise.

6. Assurer une rigoureuse collecte de données, y compris la traçabilité de toutes les armes à feu retrouvées liées à la criminalité, aux décès et aux blessures ainsi que le soutien de la recherche pour une amélioration continue et éclairée des politiques et de l'implémentation.

---

[21] Exploring the Links: Family Violence, Firearms and Animal Abuse in Rural Communities, University of New Brunswick, https://www.unb.ca/fredericton/arts/centres/mmfc/_resources/pdfs/team2008b.pdf

À propos de la Coalition

La Coalition pour le contrôle des armes, fondée à la suite de la tuerie de l'École Polytechnique, est une alliance de plus 300 organismes nationaux, provinciaux et locaux incluant l'Association canadienne des chefs de police, la Fraternité des policiers et policières de Montréal, la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec, l'Association pour la santé publique du Québec, l'Association canadienne de santé publique, l'Association canadienne des médecins d'urgence, la Société canadienne de pédiatrie, la Fédération des femmes du Québec, le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, le YWCA du Canada, la CSN, la FTQ, Canadian Auto Workers (TCA) et le Congrès du travail du Canada. La Coalition a été créditée pour l'adoption de deux lois importantes, y compris la Loi sur les armes à feu de 1995 et a obtenu le statut d'intervenant en faveur de la loi en Cour Suprême en 1999. Le 15 juin 2000, la Cour suprême du Canada a rendu sa décision sur le renvoi, renforçant unanimement le lien entre l'octroi de permis aux propriétaires et l'enregistrement des armes à feu.

La Coalition mène de nombreuses actions ciblées dans la province :

- Depuis 1995, elle défend ardemment la *Loi sur les armes à feu*. Elle fait aussi la promotion de la mise en œuvre efficace de la Loi et de l'intégration des outils qui lui sont associés; des mesures strictes pour l'entreposage sécuritaire; de l'éducation pour contrer l'attrait des armes à feu et le mythe concernant l'armement pour la protection personnelle; des mesures pour réduire l'importation illégale d'armes à feu; de l'interdiction des répliques d'armes à feu, et; de la dissuasion et prévention par le système judiciaire.
- En collaboration avec nos organismes membres et les entités politiques, nous avons entrepris la rédaction d'une stratégie québécoise de collaboration en vue des défis que nous réservent les prochains mois, telle la possibilité d'une élection fédérale, en plus de pouvoir mieux faire face à l'éventualité où était déposé un nouveau projet de loi gouvernemental visant à démanteler le registre.
- Nous effectuons des recherches et des mises à jour de statistiques et de données concernant les décès et blessures par armes à feu et l'impact de la Loi.
- Nous informons et mobilisons les associations québécoises (voir liste sommaire ci-jointe) sur les dispositions de la *Loi sur les armes à feu* et sur les modifications législatives proposées à cette loi.
- Nous publicisons les positions des experts en sécurité publique, autant à l'intérieur de notre réseau que dans les médias.
- Notre site Internet bilingue, régulièrement mis à jour, et notre système de balayage médiatique permettent aux acteurs québécois de suivre l'évolution du dossier. De plus, la présence de la Coalition sur les médias sociaux permet d'informer et de mobiliser un plus large public.
- Nous soutenons nos organisations partenaires dans le développement d'exposés de position et nous leur portons assistance dans la rédaction de mémoires et/ou de documents d'information.
- Au cours des dernières années nous avons collaboré et rencontré les représentants du ministère de la Sécurité publique du Québec, du bureau du contrôleur des armes à feu, du ministère de la Justice et du ministère de la Santé et des Services Sociaux.
- Lors de la mise en œuvre de son projet *Pour la prévention du crime* (2002-06), la Coalition a collaboré avec de nombreux organismes partenaires incluant la Sûreté du Québec

(Direction des permis), la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec, la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Montréal et l'Association des directeurs de police du Québec. Le projet nous a permis, entre autres, d'élaborer la *Stratégie communautaire de prévention du crime et des blessures par armes à feu au Québec.*

Endosseurs de la Coalition

La position de la Coalition pour le contrôle des armes est appuyée par plus de 300 organismes. Parmi les sympathisants de la Coalition, notons des organismes québécois de sécurité et de santé publique tels que :

Police, crime et justice

- Association des chefs en sécurité incendie du Québec
- Fédération des policiers et policières municipaux du Québec
- Fraternité des policiers et policières de Montréal
- Association des services de réhabilitation sociale du Québec

Santé

- Association pour la santé publique du Québec
- Conférence des Régies régionales de la Santé et des Services sociaux du Québec
- Conseil des directrices et directeurs régionaux de santé publique du Québec
- Ordre des Chiropraticiens du Québec
- Réseau de la santé publique du Québec, Comité de prévention des traumatismes
- Association canadienne de la santé mentale, Filiale de Montréal
- CLSC de Longueuil-Ouest
- Département de médecine sociale et préventive du Centre Hospitalier Universitaire de Montréal (Pavillon St-Luc)
- Hôpital Maisonneuve-Rosemont
- JEVI Centre de prévention du suicide – Estrie
- Montréal Children's Hospital
- Montréal General Hospital Surgical Intensive Care\Trauma Unit
- Montréal Jewish General Hospital
- Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais, de Montréal, de la Capitale-Nationale, des Laurentides, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue , de la Côte-Nord , de Laval et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- Royal Victoria Hospital
- Virage Santé mentale

Groupes de femmes

- Regroupement provincial des Maisons d'Hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale
- Fédération des femmes du Québec
- Cercles des fermières du Québec
- Association féminine d'éducation et d'action sociale
- SOS Violence conjugale
- Centre de prévention des agressions de Montréal
- Carrefour des femmes de Rosemont
- Carrefour des femmes de Saint-Léonard
- Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal
- Centre des femmes de Laval
- Centre des femmes de Montréal
- Centre des femmes de Verdun
- Centre des femmes Memphrémagog
- Cercle des fermières de St-Benoît Lâbre
- La Chambrée, maison d'accueil et d'hébergement
- L'Escale de l'Estrie inc.

- Maison des femmes de la région de Rimouski
- Maison des femmes des Bois-Francs
- Y des femmes de Montréal

Syndicats

- Confédération des syndicats nationaux (CSN)
- FTQ
- SCEP Section locale 84Q
- Syndicat des employés-es de l'Université de Montréal
- Syndicat des professeures et professeurs de l'Université de Sherbrooke
-

Établissements d'éducation

- Collège Dawson
- Commission scolaire de Montréal
- Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
- École Polytechnique
- English Montreal School Board
- Concordia University
- McGill University
- Université de Montréal
- Université du Québec, UQAM
- Université Laval

Municipalités

- Union des municipalités du Québec
- Villes de Gatineau
- Ville de Laval
- Ville de Montréal
- Ville de Québec